

Le GLM, responsable, durable et solidaire ? Une approche éco-citoyenne de la criminologie qui s'engage pour la désistance - Synthèse critique et mise en perspective

Par Astrid HIRSCHMANN

RÉSUMÉ

Dès que la recherche parle de criminologie ou de psychologie positive, elle est taxée de non-scientificité, d'amateurisme ou de naïveté, comme si voir le verre à moitié vide ou voir le côté négatif et angoissant des choses nous assurerait des théories et méthodes plus sérieuses et rigoureuses. Où est l'illusion ? Depuis G. Canguilhem (1966) nous savons que la définition du normal et du pathologique est une question complexe. Définir la normalité ou l'acceptable est plus difficile que de définir les écarts à la norme ou l'inacceptable. Ainsi, il n'est pas question dans ce numéro spécial de réfléchir en termes de bien ou de mal, mais de rendre compte de l'évolution des regards et des pratiques sur le plan sociétal, scientifique, professionnel et individuel, de ses effets et de sa nécessité.

Mots clés: désistance, processus de changement, responsabilités, méthodes, enjeux psychologiques et sociaux.

ABSTRACT

As soon as research talks about criminology or positive psychology, it is accused of being unscientific, amateurish, or naive, as if seeing the glass half empty or seeing the negative and frightening side of things would assure us of more serious and rigorous theories and methods. Where is the illusion ? Since G. Canguilhem (1966) we know that the definition of what is normal and what is pathological is a complex question. Defining normality or the acceptable is more difficult than defining deviations from the norm or the unacceptable. Thus, this special issue does not attempt to think in terms of right or wrong, but to report on the evolution of societal, scientific, professional, and individual views and practices, and assess their effects and necessity.

Keywords: desistance, change process, responsibilities, methods, psychological and social issues.

Introduction

Dans un contexte sociétal qui s'intéresse non seulement à la protection des vies (notamment depuis les attentats terroristes et la crise pandémique qui frappent le monde), mais aussi aux effets délétères d'enfermements institutionnels sur l'individu et sur sa réinsertion, la recherche sur la désistance (processus de sortie de la délinquance) devient un sujet présentant des enjeux

majeurs pour la prévention de la récidive et des troubles de santé mentale, bref pour le bien-être de notre société. La question soulevée par les travaux criminologiques actuels est la suivante : par quel mécanisme ou processus une personne sort-elle de la délinquance ? Aujourd'hui, il existe un certain nombre d'études qui montrent que le « point tournant » de la désistance est une décision prise par l'individu. Cette décision peut être autant influencée par la combinaison de facteurs internes que par l'influence de facteurs culturels ou sociaux externes (Albrecht et al. 2019). En parallèle, la théorie du *Good Lives Model* ou modèle de vie satisfaisante (Ward & Stewart, 2003, Ward & Brown, 2004), met l'accent sur l'implication de tous les éléments externes et internes (Dupré, 1925) qui renforcent le capital humain et font de la désistance un choix de vie positif et formulé consciemment.

La désistance : un défi méthodologique

La question de l'évaluation de la dangerosité ou du risque de récidive n'est pas une question nouvelle (Hirschelmann et al. 2003), mais pose toujours autant de problèmes méthodologiques et éthiques aux professionnels qui interviennent auprès des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) (Benbouriche et al., 2012 ; Hirschelmann & Ventéjoux, 2015 ; Hirschelmann, 2015, 2016, 2020). Les jeunes se trouvent particulièrement au cœur des débats, notamment depuis les travaux du couple Glueck sur les caractéristiques des adolescents délinquants et non-délinquants menés dans les années 50. L'âge se révèle être un des facteurs les plus significatifs de la récidive : « plus un condamné est jeune (moins de 26 ans), plus il aura de risque de récidiver et plus il le fera rapidement ». Plus particulièrement, les travaux de la sous-direction de la statistique et des études montrent qu'« un condamné qui était mineur lors de l'infraction initiale a 1,5 fois plus de risques de récidive qu'un condamné âgé de 18 à 25 ans et 2,2 fois plus qu'un condamné ayant entre 30 et 39 ans » (Josnin, 2014).

En matière de récidive, l'enquête d'A. Kensey et A. Benaouda en 2011 sur les risques de récidive des sortants de prison montre que 78 % des mineurs libérés sont recondamnés dans les cinq années suivant leur libération et 68 % recondamnés à de la prison ferme. Ces taux sont respectivement de 63 % et 49 % pour les 18-29 ans.

Les adolescents et adultes délinquants se révèlent aussi être un public particulièrement difficile d'approcher pour les professionnels : méfiants par rapport à l'aide qu'on peut leur proposer, récalcitrants dans les entretiens, en difficulté pour aborder leurs émotions et révéler leur monde interne, et défiants dans les relations¹.

Il faut sortir des méthodes d'accompagnement et d'évaluation traditionnelles et leur permettre d'éprouver avant de pouvoir analyser. Les contributions de R. Heffernan et T. Ward avec E. Dieu et J. Lievens dans ce numéro de revue insistent beaucoup sur l'aspect dynamique des facteurs de

risques et de protection et notamment de leur lien avec les émotions. La combinaison des facteurs crée un nouveau sens pour l'individu et entre en résonance avec la trajectoire de vie.

C'est ici que le GLM marque une rupture avec le modèle actuel préconisé par le Conseil de l'Europe, le R-B-R, le modèle risque-besoins-réceptivité élaboré par D. Andrews et J. Bonta pour le système correctionnel nord-américain dans les années 90. Ce dernier propose une pondération et distribution individuellement différentes des facteurs de risque et de protection sur la base de huit facteurs, les *big eight*² (Andrews & Bonta, 2007). La lecture des profils d'individus ainsi constitués est plus mécanique et interroge moins la valeur du sens que le sujet attribue lui-même à ces différents facteurs et notamment ses besoins. Il examine ainsi moins le choix conscient qu'il fait, notamment en cas de désengagement de la délinquance. Cette réflexion plus existentialiste se trouve au cœur du GLM qui prône une démarche globale concernant les différents facteurs examinés et surtout une approche longitudinale de l'évolution de la situation et de la personne délinquante.

Le Good Lives Model: pour dépasser les actions à court terme

Depuis le début des années 2000, la prévention de la récidive a été au centre d'une vague de législation compulsive avec des injonctions parfois largement contradictoires. Le processus a été intense compte tenu des dix lois votées et des vingt-huit dispositions réglementaires introduites depuis 1999, toutes relatives à la récidive, et adoptées de manière compulsive, trop souvent en réponse à l'opinion publique³.

L'approche adoptée par la politique pénale au cours des vingt dernières années a fait de la prévention de la récidive son objectif premier, comme l'indique la circulaire N° 113 du 19 mars 2008 de l'administration pénitentiaire française. Cette démarche s'est accompagnée de différents types d'actions telles que le contrôle du respect des différentes obligations à l'égard des détenus, le travail sur l'acte criminel lui-même, le sens de la peine, la réinsertion sociale, etc. La probation en France a connu une évolution importante lorsqu'elle a été rebaptisée «Prévention de la récidive» en 2005. Cette nouvelle terminologie est révélatrice de la polarisation des réponses de la politique pénale autour des principes d'évaluation des risques et de traitement de la dangerosité (Harcourt, 2007).

Ainsi, les Règles européennes de probation (REP) ont été mises en place pour réglementer différentes pratiques tendant vers un même objectif. Elles s'appliquent toutefois aussi à d'autres organisations qui accomplissent des tâches couvertes par ces règles, notamment d'autres organismes publics et des organisations non gouvernementales. Ces règles européennes de probation énoncent les principes qui doivent guider la mise en place des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et leur bon

fonctionnement. C'est pourquoi la première de ces règles définit clairement l'importance des agences de probation et de réinsertion: «Les services de probation ont pour but de réduire la récidive en établissant des relations positives avec les auteurs d'infraction afin d'assurer le suivi (y compris un contrôle le cas échéant), de les guider et de les assister pour favoriser la réussite de leur insertion sociale. De cette manière, la probation contribue à la sécurité collective et à la bonne administration de la justice».

Le système pénitentiaire est souvent accusé de travailler contre la réinsertion des détenus. Mais la prison n'est pas la seule cause à l'œuvre ici, faisant plutôt partie d'un continuum qu'elle renforce à son tour. Ainsi, s'il n'est pas faux de suggérer que la prison joue contre la réinsertion sociale et déclenche la récidive, il faut ajouter que la prison n'est pas le seul facteur. En effet, de nombreux condamnés se trouvaient déjà dans une situation d'exclusion sociale et de précarité prononcée avant d'être condamnés et envoyés en prison. D. Salas (2013) soutient que le postulat initial doit être inversé, en suggérant que le risque de récidive est lié à une faible capacité de réinsertion plutôt qu'à l'infraction commise. La législation française actuelle réduit la politique pénale à une gestion à court terme sans se soucier de son contenu. Les seuls à être préoccupés par cet état de fait sont les acteurs du système pénal qui sont les témoins quotidiens des dommages qu'il cause. Ainsi, D. Salas (op.cit.) affirme que «toute condamnation qui perd de vue la réhabilitation est un cas de violence injustifiée». Cet avis est partagé par M. Schuilenberg qui précise dans son article qu'il s'agit moins de « se protéger les uns contre les autres que de se protéger les uns par les autres ».

Le *Good Lives Model* et la désistance : un engagement solidaire et co-responsable

Dans cette lignée de pensée, différents travaux qualitatifs ont montré que sortir de la délinquance serait, en fait, plus une affaire de « contingences interpersonnelles », c'est-à-dire de rencontres, que de dispositifs institutionnels (Shover, 1983). La désistance passe par la réintégration au groupe social. Cet aspect a été discuté par les contributions de L. Walgrave et de M. Schuilenberg. Le premier propose en ce sens de faire le lien avec la *care criminology* ou la criminologie de confiance, une criminologie qui fait du bien-être de l'autre une priorité, afin de sortir de l'isolement, de la stigmatisation et de la culture de l'étrangeté, rappelée aussi par M. Schuilenberg. Les deux auteurs soulignent à quel point la lutte contre la délinquance est une affaire de tous, un engagement civil et communautaire qui agit comme un système d'auto-régulation, ou, on pourrait dire, éco-citoyen.

Différents travaux qualitatifs ont d'ailleurs montré que sortir de la délinquance serait plus affaire de « contingences interpersonnelles », c'est-à-dire de rencontres, que de dispositifs institutionnels (Shover, 1983). La désistance passe ainsi par la réintégration au groupe social. Ceci est permis par

l'exercice de la citoyenneté dont M. Schuilenberg donne l'exemple avec la mise en place de lieux de rencontres informels entre bénévoles et la population à Rotterdam aux Pays-Bas.

L'aspect novateur des dispositifs réhabilitatifs (le modèle R-B-R et le GLM en font partie) est de s'appuyer fortement sur la dynamique interrelationnelle, de s'inscrire ainsi dans la dynamique horizontale du vivre-ensemble et de remédier aux effets délétères de la stigmatisation qui frappe tout particulièrement le public délinquant et qui s'avère foncièrement contre-productive pour le processus de la réinsertion et la sortie de la délinquance. Au carrefour de l'interactionnisme symbolique et de la théorie de l'étiquetage, S. Maruna (2001, 2012) propose d'observer en quoi autrui, y compris les intervenants socio-judiciaires, peut influencer les parcours de délinquance ainsi que le processus de sortie de la délinquance. C'est donc au carrefour du subjectif, du social ou de l'institutionnel et du judiciaire que se conçoit la clinique du risque et, corollairement, celle de la désistance.

L'idée selon laquelle les « carrières » délinquantes ne seraient qu'une étape biographique fait l'objet d'un certain consensus scientifique (Mohammed, 2012), sans que l'on sache vraiment pourquoi et comment les individus concernés s'en éloignent. Ne plus juger les personnes sur ce qu'elles ont fait, mais essayer de voir ce qu'elles peuvent devenir, voilà une perspective de bon sens qui ne fait qu'interroger la tendance majoritaire qui sonne comme une évidence. Pourtant, il est bien connu que ce qui paraît évident, courant, normal ou ordinaire interroge moins que l'extra-ordinaire ? Est-ce plus pertinent ? On peut en douter.

Tendre vers une approche clinique conjointe de la personnalité et du comportement

L'enjeu clinique du GLM est clairement de mieux comprendre et accompagner les processus de changement psychiques et de vie qui favorisent la réhabilitation sociale des personnes ayant commis des infractions pénales en situation de vulnérabilité. Son atout, comme le rappellent E. Dieu et S. Al Joboory dans leur article, réside dans le fait d'intégrer la délinquance dans un contexte ou plan de vie plus général et d'en concevoir la fonction régulatrice pour l'individu. La délinquance est parfois révélatrice d'une série de traumatismes (ACE) que l'individu cherche plus ou moins (mal-)adroitement à dépasser. À ce titre, elle est un marqueur de conflictualités (interpersonnelles et/ou psychologiques) qui entrent en collusion avec le regard sociétal, notamment lorsque ce dernier est hostile ou prive l'individu de son autonomie et de la possibilité d'évoluer positivement. Un des facteurs principaux en est la prisonnérification dans le présent, décrite par M. Cusson comme « présentisme » (cité par Dieu & Al Joboory). M. Barnao fait à ce propos dans la contribution le lien avec les travaux internationaux en psychologie forensique ou médico-légale qui, pour y remédier, distinguent le temps psychique et le temps

judiciaire (Villerbu et al. 2009), voire travaillent dans une visée longitudinale en articulant le passé, le présent et l'avenir de l'individu. Ces deux articles regrettent à juste titre que les pratiques de la probation et de soin s'ignorent complètement en France et évoluent de façon parallèle sans jamais se rencontrer, ce qui, en vue de l'avancée scientifique internationale est très surprenant. En effet, la délinquance et la psychopathologie se côtoient de près et travailler le lien entre comportement et personnalité est fondamental, non pas dans une optique causale, mais dans celle d'une prise en compte de souffrances, traumatismes et/ou effets d'exclusion similaires. A. Delourme et E. Marc (2014) définissent à ce titre la psychothérapie comme «un accompagnement psycho-relacionnel de personnes en difficultés, à des fins d'élucidation des causes de ces difficultés et d'émancipation vis-à-vis de celles-ci en restaurant les capacités à communiquer et à aimer, à développer la conscience, à construire la pensée et à améliorer la conduite, enfin à intégrer le passé pour mieux construire l'avenir» (p. 65).

G. Dubret (2006) rappelle que plus du tiers des personnes incarcérées ont déjà consulté un psychologue, un psychiatre ou un médecin généraliste pour un motif d'ordre psychiatrique. Dans son étude, une échelle de gravité allant de 1 à 7 indique que 12,6% des personnes détenues sont «gravement malades» ou «parmi les patients les plus malades». Une question vient alors à se poser : faut-il continuer à associer la peine et le soin ou doit-on choisir entre la peine et le soin ?

Le changement : responsabilités et responsabilisations

En réponse à cette question N. Henrard, C. Mormont et S. Corneille discutent dans leur article surtout l'engagement du professionnel et de l'auteur d'infraction dans la relation d'aide. Il s'agit d'après eux et dans la perspective du GLM, de co-construire un plan de traitement et d'action sur le principe de la co-responsabilité, qui repose en première ligne d'un accord sur la définition du problème, mais aussi sur les buts, les objectifs et les besoins de la personne délinquante. Le souci éthique de cette démarche est de préserver la dignité de l'individu avant toute chose sans le réduire à son éventuelle psychopathologie ni à son acte.

L'objectif commun des modèles qui aspirent à favoriser la désistance, comme le GLM et le R-B-R, est celui de rendre le sujet *acteur*, on devrait même dire, *auteur* de son processus de changement. Le «*sense of agency*», en français «qualité d'acteur», se réfère à la capacité individuelle d'agir et au sentiment d'efficacité personnelle qui peut lui être associé. Dans sa définition la plus large, cette notion traduit l'idée qu'il est possible d'influer sur son parcours de vie (Hitlin & Elder, 2007 ; Carlsson, 2016). Au carrefour de la sociologie, de la philosophie et de la psychologie, il n'y a toutefois pas de consensus dans la communauté scientifique sur les manières de la conceptualiser et de la mesurer (Healy, 2013).

Les travaux développés jusqu'alors ciblent l'implication de l'auteur d'infraction dans le suivi et sa capacité de responsabilisation. Pour le professionnel, cela implique d'avoir une attitude empathique, accueillante et compréhensive. Cette attitude ne va pourtant pas de soi et nécessite souvent un travail de supervision pour les professionnels qui souhaitent travailler dans la perspective du GLM. Nous avons vu avec la contribution de D.S. Prescott et G.M. Willis à quel point la démarche préconisée par le GLM doit être progressive, scrupuleuse du respect et de la qualité de la relation pour obtenir les effets escomptés. La grille d'évaluation de fidélité des professionnels au GLM que ces deux auteurs ont élaborée est une aide précieuse pour l'opérationnalisation du GLM qui est souvent jugée comme moins maniable ou aboutie pour le professionnel que les outils en lien avec le RBR (cf. Hirschelmann, et al., 2015⁴).

Conclusion : la dangerosité est surtout une expression de vulnérabilités

La délinquance constitue alors au fond un entre-deux, entre dangerosité et vulnérabilité. En effet, l'infraction peut se lire selon un double registre, l'un socio-judiciaire, permettant de se représenter la dangerosité, et un autre singulier relevant d'une dynamique personnelle, permettant la « lecture d'une dangerosité pour le sujet lui-même, d'une menace interne engageant une vulnérabilité psychique par la désorganisation d'un équilibre dont l'infraction permet la mise en forme, tout en constituant la tentative de sortie d'une mise en impasse » (Lebas, p. 75). L'infraction permet alors de « penser la dangerosité et la vulnérabilité comme représentant deux pôles d'une même dynamique d'équilibre par laquelle, à travers la dangerosité de l'auteur pour l'autre, se donne à penser sa vulnérabilité » (op.cit.).

Il serait alors erroné de vouloir soigner pas le délinquant de la violence, mais en revanche, on peut le soigner par les retentissements de celle-ci. À ce titre, est-ce que les problèmes pointés depuis toujours dans la prise en charge des patients ou auteurs de délinquance comme la résistance – récidive – résignation, traduisent-ils réellement l'incapacité de l'individu au changement ou ne devrions-nous pas nous interroger sur l'incompétence, l'ignorance et l'inadaptation de la réponse professionnelle? Quoiqu'il en soit, les constats d'échec et les impasses peuvent constituer un nouveau départ pour tout le monde, à condition de savoir s'en saisir.

C'est donc bien le problème qui fait la communauté!

Références

- Albrecht, H.-J., Walsh, M.; Wienhausen-Knezevic, E. (2019) *Desistance process among young offenders following judicial interventions*. Berlin: Duncker & Humblot.
- Andrews, D.; Bonta, J. (1998) *The Psychology of Criminal Conduct (Second Editions)*. Cincinnati. Anderson Publishing Co.
- Benbouriche, M.; Ventéjoux, A.; Lebourgault, M.; Hirschelmann, A. (2012) L'évaluation du risque de récidive en France: Expérience et Attitudes des Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*. Vol. 3: 305-318.
- Canguilhem, G. (1966) *Le Normal et le Pathologique*, Paris: PUF, «*Quadrige*», 2015, 12^e édition.
- Carlsson, C. (2016) Human Agency, Criminal Careers and Desistance, in: *Global Perspectives on Desistance: Reviewing What We Know and Looking to The Future*, Routledge, Oxon et New York: 28-49.
- De Vogel, V., de Ruiter, C., Bouman, Y., & de Vries Robbé, M. (2009). *SAPROF. Guidelines for the assessment of protective factors for violence risk*. English version. Utrecht: Forum Educatief.
- Delourme, A. et Marc, E. (2014) *Pratiquer la psychothérapie*. Paris: Dunod.
- Dubret, G. (2006) La prison, ultime institution psychiatrique pour soigner et punir? *L'information psychiatrique*, 82(8), 663-668.
- Dupré, E. (1925) *La pathologie de l'imagination et de l'émotivité*, Paris: Payot.
- Glueck, S.; Glueck, E. (1950) *Unravelling juvenile delinquency*, Harvard Univ. Press, Cambridge, Mass.
- Harcourt, B. (2007) Critique du champ pénal à l'âge actuariel. *Cahiers parisiens* 3: 785-808. University of Chicago, Center of Paris.
- Healy, D. (2013) Changing fate? Agency and the desistance process, *Theoretical Criminology*, 17(4): 557-574.
- Hirschelmann, A (2016). Décloisonner les pratiques et connaissances relatives aux personnes placées sous main de justice, Criminocorpus [En ligne], La prévention des récidives: Évaluation, suivis, partenariats, L'évaluation des personnes placées sous main de justice, mis en ligne le 04 mars 2016, URL: <http://criminocorpus.revues.org/3187>
- Hirschelmann, A. (2015) De l'individualisation à la personnalisation de la sanction en matière pénale: l'apport de la psycho-criminologie. Les nouveaux problèmes actuels de sciences criminelles, *Dossier: individualisation de la sanction en matière pénale*. 2015, 4, Vol. XXVI. ISPEC. Aix-Marseille Université 93-111.
- Hirschelmann, A. (2020) Le rôle de l'évaluation dans la méthodologie de prévention de la récidive. *Cahiers de la Sécurité et de la Justice: La prison hors les murs? À quoi sert la probation? Revue de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la Justice*, N° 48-49: 40-47.
- Hirschelmann, A.; Ventéjoux, A. (2015) Evaluation de la dangerosité des personnes placées sous main de justice. In P. MBANZOULOU (dir. *Criminologie et pratiques pénitentiaires: une voie vers la professionnalisation des acteurs?* Les presses de l'ENAP. Agen: 85-95.
- Hitlin, S. & Elder, G.H. (2007) Time, self and the curiously abstract concept of agency, *Sociological Theory*, 25(2): 170-191.
- Josnin R. (2014) Une approche statistique de la récidive des personnes condamnées, *Infostat*, n°127, Avril 2014.
- Kensey, A; Benaouda, A. (2011) Les risques de récidive des sortants de prison. Une nouvelle évaluation. *Cahiers d'Études Pénitentiaires et Criminologiques*: 1-8.
- Le Bas P. (2011) *Psychopathologie des trajectoires existentielles criminelles et déviantes*. Thèse de Doctorat en Psychologie sous la direction du Prof LM. Villerbu, soutenue à l'Université Rennes 2.
- Maruna, S. (2001). *Making Good: How Ex-Convicts Reform and Rebuild Their Lives*, Washington DC, American Psychological Association.
- Maruna, S., LeBel, T. P. (2012). Approche sociopsychologique des sorties de délinquance, in Mohammed, M. (dir.) *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, La découverte. Paris: 44-60.

- Salas, D. (2013) Vers une politique pénale de gauche? *Études 10/419*: 307-316.
- Shover, N. (1983) The later Stages of Ordinary Property Offender Careers», *Social Problems*, vol. 31, N°2: 208-218.
- Villerbu L.M.; Somat, A.; Bouchard, C. (Dir.) (2009) *Temps psychiques, temps judiciaires*. Paris. L'Harmattan.
- Ward, T.; Brown, M. (2004) The good lives model and conceptual issues in offender rehabilitation. *Psychology, Crime & Law 10*, 3, 243-257.
- Ward, T.; Stewart, C.A. (2003). Criminogenic needs and human needs: a theoretical model *Psychology, Crime & Law 9*, 125-143.

Notes

- 1 Ils peuvent dire de leur vécu : « On se force à avoir un comportement en détention qui n'est pas dans notre nature humaine, qui n'est pas nous, parce qu'on est obligé d'avoir certains comportements par rapport à certains individus, pas tout le monde, mais pour montrer qu'on est solide. Et on ne peut pas relâcher ses émotions comme ça». (Personne détenue à Rennes)
«En détention, c'est une carapace, on se fabrique un personnage pour se protéger [...] Le problème c'est que ce rôle est devenu un instinct, et c'est devenu ma vie. Le problème, c'est que je le suis devenu, et ce rôle que je m'étais donné en détention, c'est devenu ma vie». (Personne détenue à Rennes)
- 2 *big eight*: présence ou absence d'antécédents judiciaires, qualité des relations/fréquentations sociales, des relations familiales, éducation et travail, qualité des attitudes et valeurs, présence ou absence de traits psychopathique de personnalité, présence ou absence de consommation d'alcool et/ou de drogues et activités de loisirs (Bonta, J., & Andrews, D. A. (2007). *Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondé sur les principes durisque, des besoins et de la réceptivité*. Ottawa, Canada: Sécurité publique Canada. Rapport pour spécialistes 2007-06.)
- 3 Comme l'affaire Francis Evrard en 2007, l'affaire Hodeau en 2009 et l'affaire Pornic en 2011.
- 4 La recherche PREVA a entre autres testé la convivialité d'usage d'outils comme la SAPROF pour le GLM et le LS/CMI pour le R-B-R avec les équipes professionnelle des SPIP (octobre 2014 – décembre 2015) sous la direction de Hirschelmann, A. et Lafortune, D. avec la collaboration de J.-P. Guay, Péchillon, E. ; Dartiguenave, J.-Y. ; Bouchard, C. ; Ventéjoux, A. ; Dieu, E. ; Mouet, M.: *Un programme dévaluation des personnes placées sous main de justice fondé sur le principe du risque, des besoins et de la réceptivité*. Projet soutenu par la Direction de l'Administration Pénitentiaire.